ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de LIMESY** (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AM n°1 pour partie (6 250 m² à prendre sur une superficie totale de 15 853 m²) et section AM n°9 pour partie (3 950 m² à prendre sur une superficie totale de 6 001 m²) sises Fumechon sur la commune de LIMESY.
POS/PLU :	Zone AU et AUS du PLU (approuvé le 21/01/2013)
PROJET :	Acquisition de deux parcelles. Le projet consiste à réaliser une extension du cimetière ainsi qu'une zone de rétention d'eau pluviale en partie basse, et pour le reste, une partie "enclavée" qui est destinée aujourd'hui dans le PLU à de l'urbanisation.
CODIR :	**4 juillet 2022 – Avis favorable**
PROPRIÉTAIRE :	M. BIARD Christophe et M. BIARD Michel
ÉVALUATION DOMANIALE :	Inférieur au seuil de consultation des domaines
IMPUTATION :	**Compte n°924733 – OPE2022050 – 76 – LIMESY « FUMECHON »** **Enveloppe projet : 107 100 €**

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 21/07/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par yousign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

21 JUIL. 2022